



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

relations financières

Question écrite n° 40876

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des ressortissants français qui se sont investis en Chine avant les événements de 1949. S'appuyant sur la loi n° 46-1082 du 17 mai 1946 portant approbation du traité franco-chinois affirmant que les biens des citoyens français étaient imprescriptibles, les ressortissants français en Chine ont poursuivi leurs activités et ont été spoliés à la révolution. Or, la Chine propose aujourd'hui le principe d'une indemnisation des familles dont la révolution de 1949 a entraîné la spoliation et ce principe a déjà été appliqué par plusieurs pays (USA, Canada, Grande Bretagne...). Néanmoins, les ressortissants français ne sont toujours pas indemnisés car l'État français refuserait de séparer la négociation du contentieux des biens privés spoliés de 1949 et celui des emprunts or de 1903 et 1925. Il lui serait reconnaissant de lui faire connaître l'avancement des démarches entreprises pour faire évoluer ce dossier dans l'intérêt des familles.

Texte de la réponse

Le contentieux sur les biens privés entre la France et la République populaire de Chine comporte deux volets : les titres d'emprunts, dont le remboursement a été interrompu par les autorités chinoises, et les spoliations de personnes physiques et morales dont les biens ont été confisqués lors de l'instauration du régime communiste chinois en 1949. Les autorités françaises n'ont cessé de manifester depuis plusieurs années auprès de leurs interlocuteurs chinois leur volonté de parvenir à une solution définitive et aussi satisfaisante que possible du contentieux dans le cadre d'une approche globale. La partie chinoise a accepté la création d'un groupe d'experts au niveau technique entre le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministère homologue chinois afin de progresser vers le règlement global de ce contentieux financier. Ce groupe a tenu sa première réunion au début du mois de juillet.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40876

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2004, page 4156

Réponse publiée le : 10 août 2004, page 6221